



DELIBERATION N°2024/01/MJI DU 26 JANVIER 2024 PORTANT ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 20 janvier 2024

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, VITA SIDIKI, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUACHI, SOILIH ANSSUMATI, SOUFFOU ZAIN-YA, ALIDINA ASSANI, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MADI MOITSOUMOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M. ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En 2023, la commune s'est engagée dans un audit pour évaluer le fonctionnement de la direction des travaux et entretien mais aussi de la direction de l'animation et de la scolarité.

Ce travail avait également pour objectif de définir les moyens nécessaires pour la mise en place d'une direction des sports et de l'accueil périscolaire.

Avec la prise en compte en parallèle de l'évolution de la collectivité avec un développement de nouvelles infrastructures. La commune de M'tsangamouji avait besoin de redéfinir les missions du personnel.



Commune de M'TSANGAMOUJI

Cela a conduit à la proposition de mise en place d'un nouvel organigramme présent en annexe de ce rapport. Ce même organigramme a été présenté au membre du comité social territorial qui ont émis un avis favorable, le 17 janvier 2024.

Cette organigramme s'attache à reconcentrer les missions de réalisation et entretien des investissements effectués. Il prépare aussi la montée en puissance de la gestion du sport, de la culture et de la jeunesse. Le reste des modifications permettent de rééquilibrer les ressources humaines entre les directions.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE,

- 1) D'adopter l'organigramme comme présenté en annexe de la délibération
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 26 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 01/02/2024
Qualité : Maire

